🧭 Piloter le portefeuille construction

⌛ 2 jours (15h)

IntSin2J

Intermédiaires

Accompagner son client lors du sinistre construction

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de conduire la gestion d'un sinistre construction de la réception de la déclaration jusqu'à la clôture du dossier, en articulant la relation assureur et l'accompagnement pédagogique de son client.

Programme

1 .Posture et rôle clé de l'intermédiaire lorsque survient le sinistre
Plus-value de votre gestion
Identifier les étapes et les principes d'indemnisation
Méthodologie applicable à tous les sinistres

2 .Accueillir la déclaration ou la réclamation
Les différents types de déclaration et de réclamation
Constituer le dossier et vérifier le contrat

3 .Décrypter chaque étape de l'expertise
Comprendre le rôle de l'expert
Principe du contradictoire
Analyser les livrables et restituer à son client

4 .Appréhender au mieux l'issue du dossier
Anticiper les conséquences du classement, paiement, recours, franchise
Identifer les risques de dérive contentieuse

Public

gestionnaires de sinistres RC RCD et DO en courtage ou en agence
chargés de compte

Prérequis

bases de l'assurance construction et / ou avoir idéalement suivi "Panorama des garanties en assurance construction".

Moyens pédagogiques

▶️ **en amont** : test de positionnement
⏯️ **durant la formation** :

- support pédagogique remis au stagiaire;
- exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes);
- méthodes dynamiques et collaboratives, mises en situation

Modalités

Intra : mini 3 participants ; devis sur demande

Inter : classes virtuelles - **795 € HT par participant**

- 1er et 2 février 2027
- 13 et 14 mai 2027
- 8 et 9 novembre 2027

♿ parcours accessible aux personnes en situation de handicap.

📝 **renseignements et inscriptions**
06.86.98.87.21 apicheyre@apixel-conseil.com
remplir le formulaire en cliquant ici

🎓 Formation non certifiante, sanctionnée par une attestation de fin de formation
💶 Financement : OPCO ou plan de développement des compétences. Non éligible au CPF